

Quand demander un numéro de troupeau ?

L'ARSIA enregistre les poules, dindes, pintades, canards, oies, cailles, pigeons, faisans, perdrix. Une distinction claire est faite entre les volailles entrant dans la chaîne alimentaire et les volailles qui n'y entrent pas, appelées volailles de hobby.

Tout ce qui est consommé (viande, œufs...) au-delà de la sphère privée et qui, par conséquent, rentre dans la chaîne alimentaire, doit être enregistré, et ce, quel que soit le nombre de volailles.

Le détenteur de volailles de hobby n'a donc pas l'obligation d'enregistrement, sauf toutefois s'il participe à des rassemblements commerciaux ou s'il détient 200 volailles de hobby et plus.

Concrètement

1. Obtenir un numéro de troupeau

Téléchargez le formulaire B-03 sur le site de l'ARSIA ou demandez-le par téléphone ou mail. Après la création du numéro, conservez l'avis de création et la fiche troupeau.

2. Tenir un registre d'exploitation

Obligatoire pour les troupeaux professionnels, il doit être mis à jour de manière chronologique et conservé 5 ans. Les détails sur le registre sont disponibles sur le site de l'ARSIA (arsia.be/identification-volailles/volailles-documents-obligatoires).

3. Établir un document de circulation

Les mouvements de volailles doivent être accompagnés d'un document de circulation, à enregistrer dans Sanitel sous 7 jours. Téléchargez un modèle sur le site de l'ARSIA.

4. Contrat avec un vétérinaire d'exploitation

Pour les troupeaux de plus de 200 volailles, un contrat vétérinaire est requis. Un modèle est disponible sur le site de l'ARSIA.

5. Audit de biosécurité

Tous les détenteurs de volailles professionnelles doivent faire effectuer chaque année un audit par un vétérinaire dans le cadre du programme FARMFIT, pour évaluer les risques d'introduction de maladies. Cet audit doit être réalisé entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre.

Cotisations ou rétributions

Certaines cotisations sont indexées chaque année

1. Une **rétribution annuelle à l'ARSIA** est due, variable selon la capacité du troupeau :

- Moins de 200 volailles : 25,77 € HTVA
- 200 volailles ou plus : 70,87 € HTVA
- Pour chaque troupeau additionnel dans le même établissement : 17,85 € HTVA (applicable aux exploitations professionnelles).

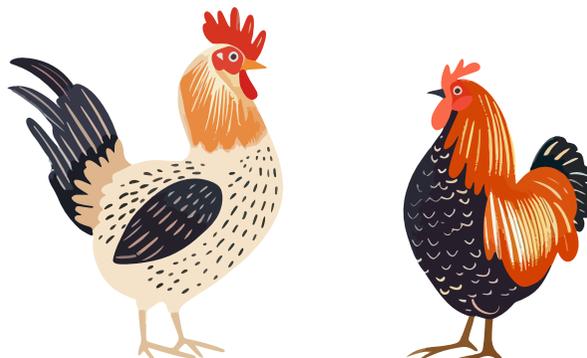
2. Une **cotisation pour le Fonds de Santé*** est demandée, basée sur la capacité du troupeau enregistré dans SANITEL.

** Le Fonds de Santé permet notamment une indemnisation des animaux en cas d'ordre d'abattage sanitaire par l'AFSCA*

⇒ <https://www.health.belgium.be/fr/secteur-volailles>

3. Si vous détenez 200 volailles ou plus, vous serez redevable d'une **contribution AFSCA**.

⇒ <https://favv-afscs.be/fr/apropos/financement/contribution>



Autres services

Prélèvements en ferme

L'ARSIA propose divers services de prélèvement pour le bien-être et la santé des élevages avicoles. Elle effectue des contrôles de salmonelles pour le suivi sanitaire et la vérification post-nettoyage, avec des prélèvements accrédités pour garantir la conformité. Les hygiénogrammes permettent de vérifier l'efficacité du nettoyage par un test de contamination bactérienne. L'ARSIA assure aussi la qualité de l'eau via des analyses adaptées. Des dépistages de Mycoplasma, des analyses parasitologiques, ainsi que des prises de sang pour détecter les anticorps sont également proposés pour une surveillance complète de la santé des volailles.

Autopsies

Notre équipe de vétérinaires et techniciens est disponible pour réaliser des autopsies de volailles. Ce service permet à votre vétérinaire d'affiner son diagnostic clinique et de confirmer les causes infectieuses.

Dépistage des salmonelles

Notre laboratoire accrédité offre des services de dépistage des salmonelles pour l'aviculture, garantissant des résultats fiables et reconnus.

Lecture des hygiénogrammes

Nos experts effectuent des lectures précises des hygiénogrammes pour évaluer l'efficacité des protocoles de nettoyage et de désinfection.

Parasitologie

Nous réalisons des examens parasitaires avec diverses techniques dans notre laboratoire spécialisé.

Sous-traitance

Pour les analyses non réalisables à l'ARSIA, nous organisons la sous-traitance avec des laboratoires partenaires, assurant ainsi une couverture complète de vos besoins analytiques.

